http://lipietz.net/Luc-Le-Vaillant-pour-l-abolition-de-l-article-18-de-Droits-de-l-Homme

## Luc Le Vaillant pour l'abolition de l'article 18 de Droits de l'Homme ?

- Vie publique - Articles et débats -



Publication date: jeudi 19 novembre 2015

Copyright © Alain Lipietz - Tous droits réservés

Copyright © Alain Lipietz Page 1/2

## Réponse à Luc Le Vaillant, qui enjoint aux religions de "se tenir cachées dans le privé".

C'est avec stupéfaction qu'on lit <u>sous la plume de Luc Le Vaillant</u>, sympathique journaliste de *Libération*, rejetant les hashtag « #prayforparis », la déclaration suivante : « La France est un pays laïc où toutes les religions ont le droit d'exister mais doivent se tenir cachées dans le domaine privé. »

Merci, cher Luc Le Vaillant, mais un tel « droit d'exister » était acquis aux protestants même après la révocation de l'Édit de Nantes. Seule l'Inquisition s'est permise de torturer les Moranes (juifs convertis de force par les Rois Catholiques espagnols) pour savoir qui ils priaient vraiment, « en privé et en cachette ». La Révolution Française a justement donné le droit aux juifs et aux protestants de prier en public et ouvertement. Ce droit a été mondialement proclamé au lendemain de la Shoah par la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de l'ONU (1947) rédigée par René Cassin :

« Article 18. Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites. »

Cher Luc, ne m'accusez pas d'angélisme. Nous ne risquons rien à ce qu'on prie « publiquement » pour nous. Plusieurs fois, alors que j'étais candidat, des prêtres m'ont écrit : « Je prie pour votre élection ». J'atteste que ça n'a jamais marché. En revanche j'ai été plusieurs fois élu quand personne ne priait pour moi « publiquement ».

En tant qu'athée je considère que c'est un pur hasard, et que la prière ne fait du bien (ou du mal) qu'à qui la prononce. Dans le cas qui nous occupe, elle est l'ultime recours du croyant qui ne peut strictement rien pour protéger Paris des fanatiques religieux... mais voudrait bien, et tient à le faire savoir.

En tant que personne humaine, je considérerais comme une atteinte à mon être que cet article de la DUDH soit supprimé. Et j'autorise bien entendu quiconque à prier pour moi, avec mes remerciements. En particulier, je remercie les étudiants musulmans qui actuellement organisent des <u>« prières pour Paris » dans les universités palestiniennes, y compris à Gaza</u>.

Cher Luc, vous ne vous en rendez sans doute pas compte, mais cette volonté d'abolir la liberté religieuse dans sa dimension très concrète s'inscrit dans une offensive beaucoup plus générale et ciblée : criminaliser une religion particulière, l'Islam. De même, comme il fallait s'y attendre, le discours « général » contre Alternatiba et les « climato-exigeants » se cristallise dans l'interdiction de toute manif de pression sur la COP21... au nom de la sécurité. Mesure contre un contre-sommet, que des États autrement exposés à la violence que la France (Mexique, Kenya, Doha, Afrique du Sud etc) n'avait jamais prise.

Copyright © Alain Lipietz Page 2/2